



## Communiqué de Presse

### Convention État-Région : Nos associations toujours unies pour réclamer son renouvellement

8 avril 2021, Assemblée nationale à Paris. 247 député-es votent en faveur de la proposition de loi relative à la protection des langues régionales et à leur promotion. Ce texte était attendu depuis des dizaines d'années. Cet accomplissement est à mettre au crédit de la détermination du député du Morbihan Paul Molac, auteur du texte de loi et à la formidable capacité à s'entendre des députés et des sénateurs, quelles que soit leurs attaches partisans ou territoriales, pour faire aboutir cette initiative. Nos associations, qui ont également joué un rôle essentiel pour accompagner et soutenir la mobilisation, se réjouissent de cette issue.

Ce 9 avril 2021, à Rennes. Réunis en session, les conseillers régionaux de Bretagne ne sont pas en mesure d'examiner la *Convention Etat-Région pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne*. Pourtant, en cette réunion qu'on présente comme la dernière de ce mandat, les négociations entre le conseil régional et l'Etat auraient dû aboutir pour donner à ce texte les ambitions nécessaires et urgentes pour assurer leur transmission.

Nous étions près de 5000 personnes « unies pour la langue bretonne » à Quimper, le 13 mars, autour de dix revendications pour la nouvelle convention. Présents, les élus de Bretagne, responsables des collectivités locales et parlementaires, ont porté leur voix à nos côtés.

Mais pendant que les députés de tous bords étaient capables de construire, patiemment et méthodiquement, un formidable consensus pour les langues régionales, les négociations entre l'Etat et la Région sont restées au point mort.

Or, une partie des dispositions de la loi Molac comme le développement d'un enseignement des langues régionales pour tous les élèves dans le cadre de l'horaire normal des écoles passe notamment par la signature d'une convention avec les régions.

C'est pourquoi nous demandons au président du conseil régional de Bretagne et aux représentants de l'Etat, préfet de région et recteur d'académie, de reprendre urgentement leurs échanges sur la base des premières propositions du conseil régional, adressées le 22 janvier aux services préfectoraux et rectoraux.

#### Contacts medias :

**Diwan** : nolwenn.horellou@diwan.bzh 02 98 21 33 69

**Kelenomp !** : contact@kelenomp.bzh 06 84 14 63 39

**Divaskell** : contact@divaskell.bzh 06 18 82 26 31

**Kevre Breizh** : kevrebreizh@kevrebreizh.bzh 02 98 73 20 58